

Image not found or type unknown



Protection concepts, idées

Par **Blanche_old**, le **16/10/2007** à **11:17**

J'ai oeuvré dans le cadre de la création d'un magazine à établir sommaire, rubriques et idées rédactionnelles spécifiques... Le tout déposé l'INPI sous enveloppe soleau et à la société des gens de lettres. Ma future associée a décidée brusquement de se lancer seule. J'ai des preuves montrant que la société devait se créer à deux et tout le travail fourni dans sens. Le magazine a été publié récemment reprenant une grande partie de mes idées rédactionnelles. Existe-t-il des possibilités de recours ?